

Pour les mineurs, à faire remplir **impérativement** par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.



**DOSSIER D'INSCRIPTION
AIDE A LA FORMATION BAFA**

AUTORISATION PARENTALE (Uniquement pour les mineurs)

Madame, Monsieur :,
En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants, ainsi que du contrat présent au dos du document auquel ma fille-mon fils s'engage :

➤ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

➤ La Ville des Herbiers s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement du stage. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM : Prénom :

Domicilié(e)

à bénéficier du dispositif d'« AIDE A LA FORMATION BAFA ».

Dans le cadre du stage BAFA, des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif mis en place sur la commune et non à des fins commerciales.

En conséquence, j'autorise les prises de vue de mon enfant

je refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

NOM :

Prénom :

SEXE (cochez) : **M** **F**

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

TELEPHONE : 02 /...../...../...../...../ **et/ou portable** /.../.../.../.../.....

Mail :

Situation :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement et la classe :

Etudiant(e). Précisez l'établissement et la classe :

Demandeur d'emploi. Si oui, êtes-vous inscrit(e) à la Mission Locale du Haut

Bocage :

 oui non

Autre : Précisez :

Je soussigné(e)....., sollicite l'aide financière de la ville des Herbiers pour commencer une formation BAFA et déclare m'être inscrit à la formation générale du BAFA qui se déroulera ;

Du : / / au / /

Avec l'organisme de formation :

.....
(Joindre l'attestation d'inscription de l'organisme de formation)

Coût du stage théorique 1 :

.....
(Joindre l'attestation d'inscription de l'organisme de formation)

Coût du stage théorique 2 :

.....
(Joindre l'attestation d'inscription de l'organisme de formation)

Pièces à joindre :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assuré social | <input type="checkbox"/> Charte du dispositif signée |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile | <input type="checkbox"/> Lettre de motivation et/ou CV |
| <input type="checkbox"/> Dossier d'inscription complété | <input type="checkbox"/> Autorisation parentale (pour les mineurs) |

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Point Information Jeunesse- Rue des Menestrels -85500 les Herbiers
☎02 51 91 90 04- ✉pij@lesherbiers.fr www.lesherbiers.fr

CHARTE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BAFA

Qu'est-ce que le B.A.F.A ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Cette formation permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'accueil collectives de mineurs. La formation B.A.F.A se déroule en trois temps :

- une session de formation générale (1 semaine)
- un stage pratique (14 jours)
- une session d'approfondissement (1 semaine)

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la ville des Herbiers souhaite accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation. Cet accompagnement se décline par la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation B.A.F.A. Il s'agira d'apporter une aide financière aux jeunes motivés à hauteur de 300 euros.

Ce dispositif sera instruit par le « Point Information Jeunesse ». Dans ce cadre, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, quel que soit leur statut, habitant sur la Commune des Herbiers pourront bénéficier d'une bourse pour financer leur formation au B.A.F.A, après avoir présenté leurs dossiers et leurs motivations au service jeunesse de la mairie.

Article 2 : Les conditions d'accès

- Avoir entre 16-25 ans
- Habiter Les Herbiers depuis au moins 1 an
- Réaliser son stage Pratique dans les structures de la Ville des Herbiers
- Avoir une assurance responsabilité civile
- Remettre une lettre de motivation
- Compléter le dossier d'inscription
- Passer un entretien avec Responsable et Elue Enfance/Jeunesse et être admis(e)

Chaque dossier d'inscription fera l'objet d'une étude approfondie. Les candidats seront conviés à un entretien.

